

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

* *
*

Séance du 10 Février 2016

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.6 - AMELIORATIONS LIGNE A

Marché n° 52M 2015 12621 M : Coordination sécurité et protection de la santé des aménagements nécessaires du garage atelier de Basso Cambo de la ligne A du métro de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long à conclure avec BUREAU VERITAS – Autorisation de signer du marché

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME. MARTI, M. MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600046

Par délibération n°2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Le présent marché concerne les missions de coordination sécurité et protection de la santé relatives à l'extension garage atelier de Basso Cambo.

Les missions comprennent :

- l'assistance à la définition et mise en œuvre de l'organisation de la Sécurité et de la Protection de la Santé pour les différents types de travaux et lieux de réalisation de l'opération,
- une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) des travailleurs, en phase de conception et de réalisation, conformément aux dispositions de la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application,
- une mission d'assistance aux entreprises dites Entreprises Extérieures (EE) pour l'élaboration des Plans de Prévention (PP) pour la réalisation des travaux dans le domaine d'exploitation de l'entreprise Utilisatrice.

Le présent marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle qui comprennent l'exécution des missions de coordination SPS des phases Conception ou Réalisation telles que définies comme suit :

- Tranche ferme : phase Conception,
- Tranche Conditionnelle : phase Réalisation.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres restreint conformément aux articles 162 à 164 du code des marchés publics.

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 02 septembre 2015 aux publications du JOUE, BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 19 octobre 2015.

9 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. BECS
2. Groupement ENNOAR, GRAVE Consulting, OPUS
3. APAVE
4. SOCOTEC
5. ACOOS
6. PRESENTS
7. QUALICONSULT
8. BUREAU ALPES CONTROLES
9. BUREAU VERITAS

Le nombre de candidats invités à présenter une offre est limité à 4.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 24 novembre 2015, décidé de retenir les 4 candidatures suivantes :

- SOCOTEC
- PRESENTS
- BUREAU ALPES CONTROLES
- BUREAU VERITAS

Le dossier de consultation été envoyé aux candidats retenus le 8 décembre 2015.

La date limite de remise des offres était fixée au 8 janvier 2016.

Les 4 candidats retenus ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance, du 26 janvier 2016 attribué le marché à l'entreprise BUREAU VERITAS pour un montant de 34 160,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2015 12621 M avec l'entreprise BUREAU VERITAS pour un montant de 34 160,00 € HT.

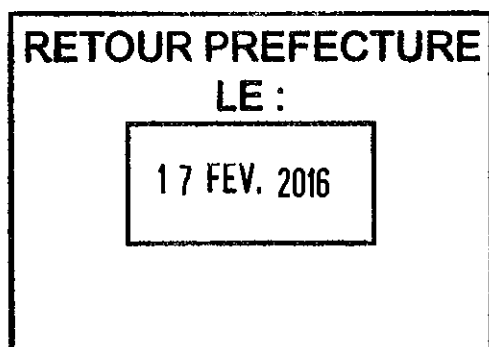
* *
*

Le Comité Syndical :
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise BUREAU VERITAS le marché n° 52M 2015 12621 M concernant la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à l'extension du garage atelier de Basso Cambo de façon à pouvoir exploiter la ligne A du métro avec des rames de 52 mètres de long pour un montant de 34 160,00 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES